



Profession de Foi
Sup'Recherche-UNSA
Élections des sections du CNU
(au plus tard le 14 octobre 2019)

21^{EME} SECTION DU CNU : Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux

NOS VALEURS : SOLIDARITE ET HUMANISME

Sup'Recherche-UNSA propose de vous faire représenter par des enseignants-chercheurs et chercheurs qui se revendiquent d'un syndicalisme de conviction et de propositions visant à la fois la reconnaissance de la qualité scientifique, la rigueur des procédures et l'ouverture d'esprit.

Les élus des listes **Sup'Recherche-UNSA** agiront pour **un fonctionnement le plus transparent et le plus équitable** possible vis-à-vis de tous leurs collègues quels que soient leur discipline, leur parcours professionnel ou leur lieu d'exercice. Ils s'efforceront de faire connaître le mode de fonctionnement des sections et les critères de qualification comme de promotions. Comme en témoigne la liste constituée, ils lutteront contre toute discrimination sexiste, disciplinaire ou géographique. Ils s'évertueront à tenir compte des spécificités du lieu d'exercice (ESPE, petites et moyennes universités...) et des difficultés signalées par les candidats.

Le statut des enseignants-chercheurs entérine nos trois missions de service public : **enseignement, recherche et responsabilités d'intérêt collectif**. C'est dans ce **cadre national** que nous inscrirons notre action. Nos élus œuvreront pour que toutes ces tâches soient identifiées et prises en compte au moment des qualifications, des promotions et du suivi de carrière, sur la base de critères objectifs, **et qu'elles soient reconnues à la hauteur de l'investissement qu'elles représentent**.

NOTRE OBJECTIF : VALORISER LA DIVERSITE DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les élections des sections du Conseil National des Universités (CNU) sont un enjeu majeur pour la communauté universitaire. Depuis la réforme de 2009, les missions du CNU n'ont cessé d'être élargies : outre les qualifications, les promotions et l'attribution d'une partie des congés pour recherche et conversion thématique, depuis 2013, les sections ont également en charge l'examen des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) et désormais le suivi de carrière des enseignants-chercheurs. **Ces responsabilités doivent être appréhendées avec sérieux et dans un état d'esprit constructif**.

Alors que règne un climat d'exacerbation de « l'excellence scientifique », évaluée trop souvent au moyen de critères discutables (bibliométrie, ...), et que tout est fait pour favoriser l'individualisme forcené et pour détruire l'esprit de solidarité, les **inquiétudes sont vives au sein de la communauté universitaire**. Et ce, d'autant plus que les objectifs du suivi de carrière ne sont toujours pas clairement définis.

Les élus des listes présentées par Sup'Recherche-UNSA feront en sorte que l'ensemble des missions du CNU correspondent à un réel accompagnement professionnel qui profite à tous les collègues.

NOS INQUIETUDES

Les élus de **Sup'Recherche-UNSA** accorderont toute leur vigilance à un point qui touche plus particulièrement la 21^{ème} section : **la réglementation concernant la thèse de doctorat**, qui dans certaines universités peut être interprétée de manière très stricte, sur le modèle des procédures en vigueur dans les sciences dures. Alors que leur première mission est précisément la qualification des docteurs, nos élus se proposent d'intervenir vigoureusement **pour que soient respectées les spécificités des sciences humaines et sociales** dont relève la 21^{ème} section, qu'il s'agisse de la durée de la thèse ou des modalités de soutenance. **Ils s'opposeront également avec la plus grande vigueur à toute tentative de marchandisation et de dévaluation** du diplôme de doctorat, dont la qualité doit être préservée à tout prix dans un cadre strictement scientifique. Ils lutteront enfin **contre la défiance manifeste à l'égard des directeurs de thèse**.

Ils redisent par ailleurs **leur attachement, lorsqu'ils existent dans la discipline, aux concours de recrutement** de l'enseignement secondaire, qui les concernent directement par l'intermédiaire des cours dispensés et des jurys auxquels nombre d'entre nous participent : la reconnaissance du savoir-faire professionnel des candidats ne peut se faire au détriment de celle de leurs qualités scientifiques et d'une culture historique qui ne peut s'acquérir que par des programmes de haut niveau.

NOS ENGAGEMENTS

Pour les candidats des listes **Sup'Recherche-UNSA**, le rôle du CNU est de souligner les forces et les potentiels de chacun, de reconnaître la multiplicité des formes d'engagement et de les valoriser au mieux.

Aussi, les élus de **Sup'Recherche-UNSA** s'engagent-ils à :

- apprécier le parcours des collègues sur l'ensemble des trois missions conférées par nos statuts avec **exigence, rigueur et humanité**, en tenant compte, dans la transparence, des situations personnelles qui parfois peuvent être délicates ;
- valoriser les **activités pédagogiques** et l'enseignement sous toutes leurs formes ;
- prendre en compte, pour la **reconnaissance** de leur activité de chercheur, tous les éléments de l'activité de recherche des intéressés, c'est-à-dire non seulement les résultats positifs (publications, ouvrages, communications dans des congrès ou colloques, etc.), mais aussi les difficultés et échecs qui seraient argumentés dans leur rapport d'activité (certaines recherches nécessitent un temps d'investissement important et celles qui ne débouchent pas sur des publications ont souvent consommé autant de temps que les autres) ;
- tenir compte, dans l'exercice de leurs responsabilités, du **contexte local**, car nous savons tous que les situations sont hétérogènes et que cela a des conséquences sur l'efficacité de notre travail ;
- ne pas transformer le suivi de carrière en une procédure discriminante aux effets négatifs, mais, au contraire, en faire un **accompagnement** et un **soutien** de la carrière, en étant attentifs tant aux **efforts** accomplis qu'aux résultats obtenus.

VOTER Sup'Recherche-UNSA,
c'est promouvoir la transparence dans les procédures
et le fonctionnement du CNU,
c'est garantir la responsabilité, le pluralisme et l'équité du service public
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
c'est être attaché à la qualité de la recherche et de l'enseignement.